

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE  
GRENOBLE  
CANTON DE PONT DE CLAIX  
Service Questure – Gestion des Assemblées  
BM/JJ

## VILLE DE PONT DE CLAIX

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b>
------------------------------

**Ce compte rendu "sommaire" est affiché en vertu des dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.**

Il permet de connaître l'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal, le procès-verbal complet étant mis en ligne sur le site internet ou diffusé après approbation par le Conseil Municipal suivant.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du Foyer Municipal de Pont de Claix, en public restreint compte tenu du contexte sanitaire et après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

Selon la LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui maintient les mesures dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022 (article 10 alinéa 5) : quorum abaissé à 1/3 des membres présents, l'élu peut être porteur de 2 pouvoirs

**Présents :**

**M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme EYMERI-WEIHOFF, M. NINFOSI, Mme GRAND, M. BOUKERSI, Mme RODRIGUEZ, Monsieur LANGLAIS, Mme LAIB, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M BONNET, M VITALE, M ROTOLO, Mme PANAGOPOULOS, Mme BONNET, Mme BOUSBOA, M CETIN, Mme YAKHOU, M BESANCON, M GIONO, Mme CERVANTES, M DUSSART, M. BEY**

**Excusé(es) ayant donné pouvoir :**

**M GOMILA à M. TOSCANO, M SOLER à M ROTOLO, Mme GOMES-VIEGAS à M. NINFOSI, Mme BENYELLOUL à M. TOSCANO, Mme MARTIN-ARRETE à M. NINFOSI, Mme TARDIVET à Mme BOUSBOA, M DRIDI à Mme YAKHOU, Mme TORRES à M GIONO**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

**Mme KOSTARI-RIVALS**

**Secrétaire de séance : M BONNET est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Administration :**

- Le Service Questure - Secrétariat de l'Assemblée

**DELIBERATIONS CERTIFIEES EXECUTOIRES :**

Reçues en Préfecture le : 17/12/2021

Publiées le : 17/12/2021

## OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M BONNET est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**ADOPTION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL : Néant**

## ORDRE DU JOUR

### 1 - Approbation du précédent procès-verbal

### 2- Délibérations

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. FERRARI	1	Inscription sur le Monument aux Morts du nom d'un soldat "Mort pour la France"	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	2	Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public "Déchets" de Grenoble-Alpes Métropole	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	3	Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public "Eau potable" et "Assainissement" de Grenoble-Alpes Métropole	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	4	Rapport annuel d'activités 2020 du SITPI (Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques)	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	5	Rapport annuel d'activités 2020 du SIM Jean Wiener	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	6	Rapport annuel d'activité 2020 de la Régie Municipale des Transports	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	7	Rapport d'exécution de la Délégation de Service Public avec Alfa 3 A pour la Gestion et l'Animation des Accueils de Loisirs - Bilan 2020 (DSP)	A l'unanimité 32 voix pour
M. TOSCANO	8	Autorisation donnée à M. le Maire de procéder à la Retrocession parcelle Madame CHARVET	A l'unanimité 32 voix pour
M. NINFOSI	9	Budget Principal de la Ville : présentation, vote du budget primitif 2022 et affectations des enveloppes de subventions	A la Majorité 27 voix pour 5 abstention(s)
M. NINFOSI	10	Budget Primitif 2022 - versement d'une prestation de services à la Régie de Transport pour le transport des enfants, des personnes âgées et pour les transports ponctuels	A l'unanimité 32 voix pour

M. NINFOSI	11	Budget Primitif 2022 - budget annexe de la Régie de Transports	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	12	Vote des taux d'imposition pour l'année 2022	<b>A la Majorité 27 voix pour 5 abstention(s)</b>
M. NINFOSI	13	Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention entre la Ville et le CCAS relative au versement de la subvention d'équilibre pour 2022	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	14	Tarifs de la Restauration Scolaire- identification de la part du périscolaire	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	15	Gestion et Animation des ALSH Municipaux extra-scolaires destinés aux enfants scolarisés en Maternelle et Élémentaire – Adoption d'un principe de délégation de service public (DSP)	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	16	Changement d'imputation des recettes refacturées aux communes qui utilisent les services du Centre médico-scolaire	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	17	Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financements avec la CAF de l'Isère - Projet "Handicap sur encadrement ALSH"	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme GRAND	18	Signature de la convention 2022 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil du demandeur de logement social entre Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Pont de Claix (guichet d'accueil de niveau 3)	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme GRAND	19	Renouvellement de la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. TOSCANO	20	Plan de rénovation des façades du centre ancien 2021-2024 : bilan de l'année 2021 et modification du règlement d'attribution des aides financières	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M. NINFOSI	21	Aide au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) "La Capucine" : signature d'une convention de financement avec le Département de l'Isère - année 2021	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme RODRIGUEZ	22	Règlement sur le temps de travail	<b>A la Majorité 29 voix pour 3 abstention(s)</b>
Mme RODRIGUEZ	23	Délibération portant sur la possibilité de monétiser le compte épargne temps	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme RODRIGUEZ	24	Modification du tableau des effectifs	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme RODRIGUEZ	25	Mandat spécial conféré à M. Toscano et M. Ninfosi pour accompagner les élèves du collège Nelson Mandela, sur le site mémoriel d'Auschwitz en mai 2022.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme LAIB	26	Autorisation donnée à M. le Maire de signer la charte des « Engagements pour un territoire participatif ».	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHERMERY	27	Dénomination "SQUARE ERNEST PALAMINI" situé Quartier Villancourt aux abords du secteur des 120 Toises	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>

Mme CHEMERY	28	Dénomination "RUE LOUIS BARBILLON" - voirie 11 du quartier des Minotiers, aux abords du secteur Villancourt.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	29	Dénomination "VENELLE ELISABETH RIOUX-QUINTENELLE". - Venelle GH Quartier des Minotiers aux abords du secteur Charles de Gaulle sud	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	30	Dénomination "RUE MARGUERITE GONNET" - Voirie 9 - Quartier des Minotiers aux abords du secteur Charles de Gaulle sud	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	31	Dénomination « SQUARE ADRIENNE BOLLAND » - situé dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle sud.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	32	Dénomination "JARDIN PAULETTE JACQUIER" - situé dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	33	Dénomination "RUE FERDINAND BUISSON" - rue 4-5 située dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	34	Dénomination "RUE MARIE BLANCHE BON"- voirie publique en impasse, desserte principale à la zone d'activités située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	35	Dénomination "RUE HENRI SOMBARDIER" - voirie publique en impasse, desserte de logements, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	36	Dénomination "CHEMIN DES GOUVERNEURS" - venelle 2, accès au parc côté sud, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	37	Dénomination "CHEMIN DES CHIFFONNIERES"- venelle 1, accès au parc côté nord, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	38	Dénomination "CHEMIN DE LA CALANDRE" - venelle 3, chemin d'accès à la cité « Mon logis », située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	39	Dénomination « PASSAGE CHONCHI » - cheminement donnant accès à la gare depuis la contre-allée du cours St André, dans le secteur du centre-ville.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
Mme CHEMERY	40	Dénomination "CHEMIN GAVROCHE" - venelle située dans le quartier Iles de Mars-Olympiades, secteur Olympiades.	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
M GIONO	41	Proposition de voeu présenté par le Groupe "Pont de Claix, reprenons la parole" pour demander au Gouvernement une grande politique de soutien du Logement Public	<b>A l'unanimité 32 voix pour</b>
		Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
		Point(s) divers - néant	
		Question(s) orale(s) : déposée par le Groupe - néant	

ORDRE DU JOUR  
Délibération

**Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales**  
Rapporteur : M. FERRARI - Maire

**DELIBERATION N° 1** : Inscription sur le Monument aux Morts du nom d'un soldat "Mort pour la France"

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'inscrire sur le Monument aux Morts de la Commune de Pont de Claix le nom du Sergent BLASCO Maxime, Julien, Joseph, « Mort pour la France ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**Intercommunalité**

Rapporteur : M. TOSCANO - Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 2** : Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public "Déchets" de Grenoble-Alpes Métropole

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets

**DIT** que ce rapport sera mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2224-5 et L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'ils sont téléchargeables sur le site officiel de Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 3** : Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public "Eau potable" et "Assainissement" de Grenoble-Alpes Métropole

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la présentation des rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public « eau potable » et du Service Public « assainissement ».

**DIT** que ces rapports seront mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2224-5 et L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'ils sont téléchargeables sur le site officiel de Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 4** : Rapport annuel d'activités 2020 du SITPI (Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques)

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel d'activités du SITPI pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 5** : Rapport annuel d'activités 2020 du SIM Jean Wiener

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel d'activités du SIM Jean Wiener pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. NINFOSI - Maire-Adjoint <b>Transitions écologiques et énergétiques - Environnement</b>
---

**DELIBERATION N° 6** : Rapport annuel d'activité 2020 de la Régie Municipale des Transports

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte de la présentation du rapport annuel d'activités de la Régie Municipale de Transports pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. NINFOSI - Maire-Adjoint <b>Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales</b>
--

**DELIBERATION N° 7** : Rapport d'exécution de la Délégation de Service Public avec Alfa 3 A pour la Gestion et l'Animation des Accueils de Loisirs - Bilan 2020 (DSP)

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte du bilan annuel et financier 2020 de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation des ALSH municipaux extra scolaires destinés aux enfants de 3 à 11 ans produit par l'Association Alfa 3a.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 8** : Autorisation donnée à M. le Maire de procéder à la Retrocession parcelle Madame CHARVET

Le Conseil Municipal

**DIT** que les frais inhérents à ces cessions, notamment les frais de géomètre et de notaire, sont à la charge de Mme Charvet

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte rectificatif du parcellaire.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**Education - Enfance - Petite Enfance - Jeunesse - Sports - Restauration - Vie associative - Finances -  
Coordination des élus**  
Rapporteur : M. NINFOSI - Maire-Adjoint

**DELIBERATION N° 9** : Budget Principal de la Ville : présentation, vote du budget primitif 2022 et affectations des enveloppes de subventions

Le Conseil Municipal,

**VOTE** le présent budget principal 2022

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

présenté par Monsieur le Maire, et arrêté aux montants suivants :

<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Projet BP 2022</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 940 500,00	1 877 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	111 200,00	388 700,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	517 200,00	250 200,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 425 595,00	4 346 610,00
OPÉRATION 13 MULTISITE	583 000,00	583 000,00
OPÉRATION 15 EX-COLLEGE ÎLES DE MARS	254 000,00	479 500,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 931 495 000,00</b>	<b>7 925 510,00</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	244 300,00	266 900,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>344 300,00</b>	<b>366 900,00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>9 275 795,00</b>	<b>8 292 410,00</b>

<b>Investissement</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Pojet BP 2022</b>
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	2 224 815,00	651 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 944 073,00	3 104 705,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 000 000,00	800 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	126 996,00	113 977,00
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	739 000,00	1 300 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>7 034 884,00</b>	<b>5 969 682,00</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 023 086,00	1 105 903,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 117 825,00	1 116 825,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 240 911,00</b>	<b>2 322 728,00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>9 275 795,00</b>	<b>8 292 410,00</b>



<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Projet BP 2022</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 378 048,00	4 372 894,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 455 860,00	15 489 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	384 000,00	375 170,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 377 595,00	3 568 785,00
66 CHARGES FINANCIERES	365 000,00	302 900,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 300,00	24 000,00
<b>total dépenses réelles</b>	<b>23 994 803,00</b>	<b>24 132 749,00</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 117 825,00	1 116 825,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 023 086,00	1 105 903,00
<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>2 140 911,00</b>	<b>2 222 728,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>26 135 714,00</b>	<b>26 355 477,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Projet BP 2022</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	240 000,00	20 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 341 980,00	1 336 550,00
73 IMPOTS ET TAXES	20 878 267,00	17 918 797,00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 190 485,00	5 417 060,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 079 322,00	1 101 650,00
76 PRODUITS FINANCIERS	13 035,00	10 520,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	284 000,00
78 REPRISES SUR PROVISIONS	108 325,00	-
<b>total recettes réelles</b>	<b>25 891 414,00</b>	<b>26 088 577,00</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	244 300,00	266 900,00
<b>Total Recettes</b>	<b>26 135 714,00</b>	<b>26 355 477,00</b>

Et décide d'affecter des enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit :

(Les modalités d'attribution des subventions sont et seront réglées par des délibérations distinctes)

	montant en €	
	BP 2021	BP 2022
CCAS	1 459 850	1 636 150
SIM Jean Wiener	460 000	460 000
SITPI	188 000	188 000
Commission syndicale des Moulins de Villancourt	40 750	40 615
ALFA 3 A (*)	470 000	312 904
Délégataire CLSH au 1er septembre (*)		157 096
Street art festival	15 000	10 000
Subventions aux associations sportives	170 000	170 000
Subventions aux associations patriotiques et de loisirs (**)	10 900	5 900
Subventions aux associations à caractère social (**)	22 000	27 000
Subventions aux associations culturelles et scientifiques	22 000	22 000
Subventions aux associations environnementales	16 100	16 100
Subventions aux projets du collège et aide aux devoirs	5 000	4 700
Subventions aux coopératives scolaires	12 625	12 090
Subventions aux bailleurs (dispositif tranquillité)	24 000	24 000
SYRLISAG	8 000	8 000
Autres contributions obligatoires (ULIS)	6 000	6 000
Amicale du personnel	65 060	65 060
Régie de transport	134 200	141 440
<b>Total</b>	<b>3 129 485</b>	<b>3 307 055</b>
(*) Le contrat de DSP prend fin au 31 août 2022		
(**) les associations d'habitants sont passés de la rubrique "loisirs" à la rubrique "social"		

Délibération adoptée à la majorité : 27 voix pour, 5 abstention(s), 0 voix contre

**27 voix POUR (la Majorité) - 5 ABSTENTIONS (Mme TORRES, M. GIONO, M. BEY pour la liste "Pont de Claix, Reprenons la parole" + Mme CERVANTES, M.DUSSART pour la liste "Agir ensemble pour Pont de Claix")**

**DELIBERATION N° 10** : Budget Primitif 2022 - versement d'une prestation de services à la Régie de Transport pour le transport des enfants, des personnes âgées et pour les transports ponctuels

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de verser une prestation de service au Budget annexe de la Régie de Transport, d'un montant de 141 440 € pour l'année 2022 **DIT** que le versement de cette prestation sera effectué selon les besoins en trésorerie de la Régie de Transport, après émission par celle-ci d'un titre de recette, conformément aux dispositions du décret 2016-33 du 20/01/2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 11** : Budget Primitif 2022 - budget annexe de la Régie de Transports  
Le Conseil Municipal,

**VOTE** le Budget Primitif de la Régie de transports pour 2022

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

présenté par Monsieur le Maire, arrêté aux montants suivants :

<b>Section d'investissement</b>		
	<b>BP2021</b>	<b>BP2022</b>
<b>Dépenses</b>		
16 Emprunts et Dettes	13 000,00	13 000,00
21 Immobilisations Corporelles	8 200,00	8 000,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>21 200,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>21 200,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>Recettes</b>		
10 Dotations Fonds Divers et Réserves	1 200,00	0,00
16 Emprunts et Dettes		0,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement		13 000,00
040 Opérations d'ordre de section à section	20 000,00	8 000,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>21 200,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>21 200,00</b>	<b>21 000,00</b>

<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>BP2021</b>	<b>BP2022</b>
<b>Dépenses</b>		
011 Charges à caractère général	47 000,00	49 800,00
012 Charges de personnel	78 000,00	81 000,00
65 Autres charges		100,00
66 Charges financières	200,00	140,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>126 200,00</b>	<b>132 040,00</b>
023 Virement de la section d'investissement		13 000,00
042 Opérations d'ordre de section à section	20 000,00	8 000,00
<b>Total opération ordre</b>	<b>20 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>146 200,00</b>	<b>153 040,00</b>
<b>Recettes</b>		
70 Produits des services	8 000,00	8 000,00
74 Subventions et participations	138 200,00	144 940,00
75 Autres produits		100,00

77 Recettes exceptionnelles	-	-
<b>Total opérations réelles</b>	<b>146 200,00</b>	<b>153 040,00</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>146 200,00</b>	<b>153 040,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 12 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer les taux communaux d'imposition comme suit pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 0,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 61,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,05 %

Délibération adoptée à la majorité : 27 voix pour, 5 abstention(s), 0 voix contre

**27 voix POUR (la Majorité) - 5 ABSTENTIONS (Mme TORRES, M. GIONO, M. BEY pour la liste "Pont de Claix, Reprenons la parole" + Mme CERVANTES, M.DUSSART pour la liste "Agir ensemble pour Pont de Claix")**

**DELIBERATION N° 13 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention entre la Ville et le CCAS relative au versement de la subvention d'équilibre pour 2022**

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale relative aux modalités de versement de la subvention d'équilibre à cet établissement pour 2022

**AUTORISE** le Maire à la revêtir de sa signature.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 14 : Tarifs de la Restauration Scolaire- identification de la part du périscolaire**

La délibération n° 21 adoptée par le Conseil Municipal du 10 juin 2021 a actualisé la tarification des services de la Ville et en particulier ceux de la restauration scolaire.

A la demande de divers organismes, les familles sont dans l'obligation de présenter des justificatifs identifiant la part du périscolaire sur le tarif de la restauration. Cette répartition est fixée comme suit, sans changer le tarif global de restauration scolaire :

**TARIFS 2021/2022**  
REPARTITION RESTAURATION et ANIMATION

**Pontois**

Quotient familial	Tarif pause méridienne	Dont coût de l'animation périscolaire (1h30)	Dont coût de la restauration (30min)
< 300	2,30€	0,30€	2€
301/400	2,40€	0,34€	2,06€
401/500	2,60€	0,38€	2,22€
501/600	2,80€	0,42€	2,38€
601/700	3€	0,46€	2,54€
701/800	3,20€	0,50€	2,7€
801/900	3,40€	0,55€	2,85€
901/1000	3,60€	0,60€	3€
1001/1100	3,80€	0,65€	3,15€
1101/1200	4€	0,70€	3,3€
1201/1300	4,20€	0,75€	3,45€
1301/1400	4,40€	0,80€	3,6€
1401/1500	4,60€	0,90€	3,7€
1501/1600	4,80€	1,00€	3,80€
> 1600	4,85€	1,10€	3,75€

**Extérieurs**

Les enfants scolarisés en ULIS à Pont de Claix bénéficient des tarifs pontois.

Quotient familial	Tarif pause méridienne	Dont coût de l'animation périscolaire (1h30)	Dont coût de la restauration (30min)
< 300	5,50€	0,70 €	4,80 €
301/400	5,60€	0,74 €	4,86 €
401/500	5,80€	0,78 €	5,02 €
501/600	6€	0,82 €	5,18 €
601/700	6,20€	0,86 €	5,34 €
701/800	6,40€	0,90 €	5,5 €
801/900	6,60€	0,95 €	5,65 €
901/1000	6,80€	1,00 €	5,80 €
1001/1100	7€	1,05 €	5,95 €
1101/1200	7,20€	1,10 €	6,10 €
1201/1300	7,40€	1,15 €	6,25 €
1301/1400	7,60€	1,20 €	6,40 €
1401/1500	7,80€	1,30 €	6,50 €
1501/1600	8€	1,40 €	6,60 €
> 1600	8,05€	1,50 €	6,55 €

Pour les enfants allergiques avec un PAI, sans repas, c'est la tarification du périscolaire du soir qui s'applique de la manière suivante :

**Tarifs Pontois, soir**

Quotient familial	Coût de l'animation périscolaire (1h30)
< 300	0,30€
301/400	0,34€
401/500	0,38€
501/600	0,42€
601/700	0,46€
701/800	0,50€
801/900	0,55€
901/1000	0,60€
1001/1100	0,65€
1101/1200	0,70€
1201/1300	0,75€
1301/1400	0,80€
1401/1500	0,90€
1501/1600	1,00€
> 1600	1,10€

**Tarifs non Pontois, soir** : écart de 0,40€ avec les pontois à QF égal

Quotient familial	Coût de l'animation périscolaire (1h30)
< 300	0,70 €
301/400	0,74 €
401/500	0,78 €
501/600	0,82 €
601/700	0,86 €
701/800	0,90 €
801/900	0,95 €
901/1000	1,00 €
1001/1100	1,05 €
1101/1200	1,10 €
1201/1300	1,15 €
1301/1400	1,20 €
1401/1500	1,30 €
1501/1600	1,40 €
> 1600	1,50 €

Le Conseil Municipal

**PROPOSE** de faire apparaître la décomposition des coûts de restauration et d'animation dans la tarification de la restauration scolaire, selon les grilles présentées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 15** : Gestion et Animation des ALSH Municipaux extra-scolaires destinés aux enfants scolarisés en Maternelle et Elémentaire – Adoption d'un principe de délégation de service public (DSP)

Le Conseil Municipal

**DECIDE** de déléguer la gestion et l'animation des ALSH municipaux extra – scolaires destinés aux 3-11 ans pour une durée de trois ans, reconductible 1 fois pour une même durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, dans les conditions générales mentionnées au rapport de présentation.

**AUTORISE**

Monsieur le maire à procéder à une publicité et à conduire la procédure, au terme de laquelle le Conseil Municipal se prononcera sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 16** : Changement d'imputation des recettes refacturées aux communes qui utilisent les services du Centre médico-scolaire

Le Conseil Municipal,

**DIT** que les recettes refacturées aux communes qui utilisent les services du Centre médico-scolaire seront imputées au compte 70875/254

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 17** : Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financements avec la CAF de l'Isère - Projet "Handicap sur encadrement ALSH"

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** D'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financements avec la Caf de l'Isère.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**Habitat et logement - conseillère métropolitaine**

Rapporteur : Mme GRAND - Maire-Adjointe

**DELIBERATION N° 18** : Signature de la convention 2022 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil du demandeur de logement social entre Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Pont de Claix (guichet d'accueil de niveau 3)

le Conseil Municipal :

- approuve la convention 2022 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information de la demande de logement social

- autorise le Maire à signer la convention 2022 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information de la demande de logement social de niveau 3 pour la commune de Pont de Claix

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 19** : Renouvellement de la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Le Conseil municipal

APPROUVE le renouvellement de la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : M. TOSCANO - Maire-Adjoint

**Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales**

**DELIBERATION N° 20** : Plan de rénovation des façades du centre ancien 2021-2024 : bilan de l'année 2021 et modification du règlement d'attribution des aides financières

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du bilan présenté

**DECIDE** de modifier le règlement d'attribution des subventions et son annexe 1 et **APPROUVE** le règlement et son annexe modifiés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux propriétaires ou aux représentants de la copropriété conformément au règlement d'attribution des aides modifié

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour



Rapporteur : M. NINFOSI - Maire-Adjoint  
**Education - Enfance - Petite Enfance - Jeunesse - Sports - Restauration - Vie associative - Finances -  
Coordination des élus**

**DELIBERATION N° 21** : Aide au fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) "La Capucine" :  
signature d'une convention de financement avec le Département de l'Isère - année 2021

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : Mme RODRIGUEZ - Maire-Adjointe  
**Personnel municipal**

**DELIBERATION N° 22** : Règlement sur le temps de travail

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les cycles de référence du temps de travail  
proposés ; les sujétions spéciales mises en place ainsi que le règlement annexé, relatif au temps de  
travail.

Délibération adoptée à la majorité : 29 voix pour, 3 abstention(s), 0 voix contre

**29 voix POUR (la Majorité) " + Mme CERVANTES, M.DUSSART pour (la liste "Agir ensemble pour  
Pont de Claix") - 3 ABSTENTIONS (Mme TORRES, M. GIONO, M. BEY) pour la liste "Pont de Claix,  
Reprenons la parole**

**DELIBERATION N° 23** : Délibération portant sur la possibilité de monétiser le compte épargne temps

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'adopter les modalités relatives à l'alimentation, à l'utilisation et à la monétisation  
possible des jours épargnés sur Compte Épargne Temps, dans les conditions prévues au  
règlement de gestion du temps de travail.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 24** : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de la création du poste ci-dessous

Affectation	Suppression	N° du poste	Création	Commentaire
DST	1 poste de la filière technique, catégorie A, cadre d'emploi des Ingénieurs	3189		Suppression d'un niveau hiérarchique (CTM)
DST		À num	1 poste de la filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des Techniciens	Création pour répondre à un nouveau besoin
DST		À num	1 poste de la filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des Techniciens	Création d'un poste en doublon en prévision d'un départ en retraite sur 2022
DST	1 poste de la filière administrative, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs	2233	1 poste de la filière administrative, catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs	
DPRDL		1833	1 poste de la filière technique, catégorie B, cadre d'emploi des Techniciens	Suppression du poste après départ en retraite. Poste de chef de service ingénieur en doublon actuellement en cours de recrutement
DEEJ		À num	1 poste de la filière administrative, catégorie A, cadre d'emploi des attachés	Nouveau besoin pour assurer les missions de coordination pédagogique au service éducation
DEEJ		À num	1 poste de la filière animation, catégorie B, cadre d'emploi des animateur	Nouveau besoin pour assurer les missions d'accompagnement à la scolarité au service Veille et réussite éducative
DEEJ	1 poste de la filière animation, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints d'animation	1935	1 poste de la filière animation, catégorie B, cadre d'emploi des animateurs	Modification de la catégorie d'un poste dédié à la coordination pluridisciplinaire au service Veille et réussite éducative

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : Mme RODRIGUEZ - Maire-Adjointe  
**Education - Enfance - Petite Enfance - Jeunesse - Sports - Restauration - Vie associative - Finances -  
 Coordination des élus**

**DELIBERATION N° 25** : Mandat spécial conféré à M. Toscano et M. Ninfosi pour accompagner les élèves du collège Nelson Mandela, sur le site mémoriel d'Auschwitz en mai 2022.

Le Conseil municipal,

CONFÈRE à M. Sam TOSCANO, 1<sup>er</sup> Adjoint, et à M. Maxime NINFOSI, 3<sup>ème</sup> Adjoint, un mandat spécial pour se rendre au site mémoriel d'Auschwitz du 5 au 8 mai 2022.

DÉCIDE de prendre en charge les frais de déplacement que nécessite l'exécution de ce mandat  
- en passant commande des billet d'avion sur l'exercice 2021 (imputation 6251)  
- sur la base des frais réels engagés et production de justificatifs pour les autres dépenses (imputation 6532)

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : Mme LAIB - Maire-Adjointe  
**Politique de la ville - Démocratie locale et Participation citoyenne - Gestion urbaine et sociale de proximité - Relations avec les bailleurs et copropriétés**

**DELIBERATION N° 26** : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la charte des « Engagements pour un territoire participatif ».

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte des « Engagements pour un territoire participatif ».

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Rapporteur : Mme CHERMERY - Conseillère Municipale Déléguée  
**Aménagement urbain et projet de ville - Culture - Commande publique - Economie - Sécurité et tranquillité publique - Relations avec la Métropole - Relations internationales**

**DELIBERATION N° 27** : Dénomination "SQUARE ERNEST PALAMINI" situé Quartier Villancourt aux abords du secteur des 120 Toises

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination du square comme suit :

- « **SQUARE ERNEST PALAMINI** » situé dans le quartier Villancourt, aux abords du secteur 120 Toises.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 28** : Dénomination "RUE LOUIS BARBILLON" - voirie 11 du quartier des Minotiers, aux abords du secteur Villancourt.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la voirie comme suit :

- "**RUE LOUIS BARBILLON**" située dans le quartier des Minotiers aux abords du secteur Villancourt.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 29** : Dénomination "VENELLE ELISABETH RIOUX-QUINTENELLE". - Venelle GH  
Quartier des Minotiers aux abords du secteur Charles de Gaulle sud

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la venelle comme suit :

- **"VENELLE ELISABETH RIOUX-QUINTENELLE"** situé dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle sud.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 30** : Dénomination "RUE MARGUERITE GONNET" - Voirie 9 - Quartier des Minotiers  
aux abords du secteur Charles de Gaulle sud

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la voirie comme suit :

- **"RUE MARGUERITE GONNET"** située dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle sud.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 31** : Dénomination « SQUARE ADRIENNE BOLLAND » - situé dans le quartier des  
Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle sud.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination du square comme suit :

- « **SQUARE ADRIENNE BOLLAND** » situé dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle sud.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 32** : Dénomination "JARDIN PAULETTE JACQUIER" - situé dans le quartier des  
Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination du jardin comme suit :

- **"JARDIN PAULETTE JACQUIER"** situé dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 33** : Dénomination "RUE FERDINAND BUISSON" - rue 4-5 située dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la rue comme suit :

- **"RUE FERDINAND BUISSON"** située dans le quartier des Minotiers, aux abords du secteur Charles de Gaulle nord.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 34** : Dénomination "RUE MARIE BLANCHE BON"- voirie publique en impasse, desserte principale à la zone d'activités située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la rue comme suit :

- **"RUE MARIE BLANCHE BON"** située dans le quartier des dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 35** : Dénomination "RUE HENRI SOMBARDIER" - voirie publique en impasse, desserte de logements, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la voirie comme suit :

- **"RUE HENRI SOMBARDIER"** située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 36** : Dénomination "CHEMIN DES GOUVERNEURS" - venelle 2, accès au parc côté sud, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la venelle comme suit :

- **"CHEMIN DES GOUVERNEURS"** situé dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 37** : Dénomination "CHEMIN DES CHIFFONNIERES"- venelle 1, accès au parc côté nord, située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la venelle comme suit :

- "**CHEMIN DES CHIFFONNIÈRES**" situé dans le quartier des dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 38** : Dénomination "CHEMIN DE LA CALANDRE" - venelle 3, chemin d'accès à la cité « Mon logis », située dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la venelle comme suit :

- "**CHEMIN DE LA CALANDRE**" situé dans le quartier des Papeteries, secteur zone économique.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 39** : Dénomination « PASSAGE CHONCHI » - cheminement donnant accès à la gare depuis la contre-allée du cours St André, dans le secteur du centre-ville.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination du cheminement comme suit :

- «**PASSAGE CHONCHI**» situé entre la gare et la contre-allée du cours St André, dans le secteur du centre-ville.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**DELIBERATION N° 40** : Dénomination "CHEMIN GAVROCHE" - venelle située dans le quartier Iles de Mars-Olympiades, secteur Olympiades.

Le Conseil Municipal,

ADOpte la dénomination de la venelle comme suit :

- "**CHEMIN GAVROCHE**" situé dans le quartier des Iles de Mars-Olympiades, secteur Olympiades.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**Motion - Voeu du Conseil Municipal**  
Rapporteur : M GIONO - Conseiller Municipal

**DELIBERATION N° 41** : Proposition de voeu présenté par le Groupe "Pont de Claix, reprenons la parole" pour demander au Gouvernement une grande politique de soutien du Logement Public

Le logement social en France, c'est 10 millions de locataires, soit près de 15% de la population.

Pilier essentiel de l'habitat dans notre pays depuis 1894 et la création des HBM (Habitat Bon Marché), le logement social a pris une importance de plus en plus conséquente durant tout le XXème siècle, protégeant une part importante de nos concitoyens des aléas du marché.

La crise de 2008 dite « des subprimes » aux USA a cruellement démontré qu'un large secteur du logement public constituait un bouclier social indispensable, face aux dynamiques spéculatives sauvages. A ce titre, le modèle français est regardé comme un exemple par nombre de pays développés.

A Pont de Claix, dont l'urbanisme a été freiné jusqu'à l'adoption d'un nouveau PPRT, la construction de logement a désormais repris et l'effort est soutenu.

Pourtant, depuis plusieurs années, les mesures fragilisant le logement social se multiplient.

La baisse de l'aide à la pierre a été particulièrement brutale, mettant en péril l'équilibre des projets des bailleurs. La baisse des APL répercutée sur les organismes a grevé leurs finances, de même que la plupart des fluctuations de taux de TVA ces dernières années. Pour survivre face à cet étranglement financier, les bailleurs sont contraints de vendre des logements sociaux, ventes facilitées par la loi ELAN. Cette loi favorise également la privatisation des organismes HLM, tendant parfois à être regroupés en consortiums nationaux pilotés par des actionnaires privés. La qualité de vie et de services de proximités est également rognée sous ces pressions budgétaires, fragilisant l'objectif de mixité sociale au sein du logement public.

Cette dérive va à rebours des objectifs ambitieux fixés par la loi SRU, et à rebours des besoins sociaux dans notre pays, alors que des dizaines de milliers de nos concitoyens sont en attente d'attribution d'un logement social.

La commune de Pont de Claix, forte de son histoire sociale, réaffirme son engagement de construire d'ici 2026 plus de 1000 logements dont 300 logements sociaux et interpelle l'ensemble des institutions compétentes.

Notre pays et notre territoire ont besoin d'une grande politique de soutien au logement public. Cela doit passer par un soutien financier à la construction et à la rénovation, en confortant notamment la place centrale outils publics de l'habitat social dont les OPH (Offices Publics de l'Habitat) comme pivots du logement public non-lucratif.

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

**- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(voir annexe)**

**- PONT(S) DIVERS**

**- QUESTION(S) ORALE(S)**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21 H 25

&&&&&



# DECISIONS DU MAIRE

## Année 2021

Prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'article  
L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### TABLE CHRONOLOGIQUE

N° de l'acte	Date de l'acte	LIBELLE	Dates - dépôt en Préfecture - affichée - Notifié
89	8-nov	Transformation de la régie d'avances et de recettes "Délivrance des Pass'Sport Culture et activités annexes de l'enseignement, des crèches et des multi accueils" en une régie d'avances et de recettes "Délivrance des Pass sport culture et activités annexes de l'enseignement, des crèches, des multi accueils et enfance jeunesse"	Préfecture le 25/11/2021 Publication le 25/11/2021 Notification finances
95	21-nov	Emprunt 1 500 000 € à la Banque Postale	Préfecture le 03/12/2021 Publication le 03/12 /2021 Notification service marchés
96	18-nov	Avenant N° 1 en plus value Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte charges et élévateurs pour PMR	Préfecture le 25/11/2021 Publication le 25/11/2021 Notification juridique
97	19-nov	Avenant N°1 en plus value Marché de travaux de réhabilitation et de réaménagement pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants Lot N° 6 de Serrurerie	Préfecture le 30/11/2021 Publication le 30/11/2021 Notification juridique
98	22-nov	Avenant N° 1 en plus value Marché de travaux de réhabilitation et de réaménagement pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants - Lot N° 13 de Plomberie ventilation chauffage	Préfecture le 30/11/2021 Publication le 30/11/2021 Notification juridique
111	30-nov	Autorisation de lancer et signer un marché pour de travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville	Préfecture le 02/12/2021 Publication le 02/12/2021 Notification juridique